RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTERE
Arrondissement de MORLAIX
Canton de Landivisiau

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **LOC-EGUINER**

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 029-212901284-20260709-DEL_2026_031-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	**11**	**11**

Date de la convocation :
02 juillet 2026
Date d'affichage :
02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet **à vingt heures,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle de Conseil Municipal, sous la présidence de **M. Henri BILLON, Maire.**

Présents : Henri BILLON, Marie-Laure GUEGUEN, Olivier CLOAREC, Serge MIOSSEC, Myriam RIOU, Amandine GAC, Aurélie QUENTRIC, Guillaume NICOLAS, Jean-Cyril SEGUIN, Anne PETTON

Absent(s) : Eric DONVAL, donne pouvoir à Guillaume NICOLAS

Secrétaire de séance : Marie-Laure GUEGUEN

Délibération n°2026-031
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CENTRE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant le renouvellement du Conseil municipal suite aux élections ;
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du CCAS ;

Sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le Conseil municipal a fixé à 4 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Loc-Eguiner (M. le Maire, Président de droit) et un nombre égal de membres nommés par arrêté du Maire.
- De procéder à l'élection des membres représentants du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (ou au scrutin secret uninominal selon la configuration).

Sont proclamés membres titulaires du Conseil d'administration du CCAS :
- Mme Anne PETTON
- Mme GUEGUEN Marie-Laure
- Mme RIOU Myriam
- Mme Aurélie QUENTRIC

- De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération et de procéder ultérieurement à la nomination des membres non élus représentant les associations à caractère social.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Loc-Eguiner, le 09 juillet 2026

Le Maire, Henri BILLON

La secrétaire de séance, Marie-Laure GUEGUEN

MAIRIE DE LOC-EGUINER 29400